

Module 3

Choisir son statut juridique

RÉGIME SOCIAL

FORMATION CRÉATION D'ENTREPRISE

VERSION 1.0 - 05.05.2022



Le rattachement à un régime social spécifique

Le régime social du créateur dépend de la structure juridique choisie pour son entreprise.

Il en existe deux:

- Régime des salariés (régime général de la sécurité sociale)
- ✓ Régime des indépendants (ex-RSI) ou la caisse primaire d'assurance maladie

Le rattachement à un régime social spécifique

Détermination du régime :

Régime des salariés

Gérant minoritaire ou égalitaire de SARL

Président ou directeur général de SA

Président de SAS ou de SASU

Dirigeant de SCOP

Régime des indépendants

Entrepreneur individuel (y compris micro-entrepreneur)

Gérant majoritaire de SARL

Gérant, associé unique d'EURL

Associé d'une société en nom collectif (SNC)

